



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU
PUBLIC, DE L'IMMIGRATION ET DE
LA CITOYENNETÉ
Bureau des usagers de la route

Votre carte grise a été délivrée après le 1er juin 2004 Le coupon détachable facilitera votre démarche par courrier

Le coupon détachable de la nouvelle carte grise simplifie vos démarches administratives. Il permet d'effectuer certaines opérations d'immatriculation comme les changements de domicile ou de propriétaire, par **voie postale**, tout en ayant la possibilité de circuler pendant un mois.

Changement de propriétaire

➤ **vous achetez un véhicule d'occasion**

Le vendeur vous remet l'ancienne carte grise dont il signe le coupon détachable après l'avoir complété de vos coordonnées. Il inscrit sur la partie principale de la carte la mention "vendu le" (ou "revendu le" si le vendeur est un professionnel) suivie de la date de la vente et de sa signature.

Vous adressez à la **Préfecture du Val d'Oise – DAPIC - Bureau des usagers de la Route
5, avenue Bernard Hirsch - CS 20105 – 95010 CERGY PONTOISE CEDEX**

le dossier complet de demande d'immatriculation accompagné de :

- la partie principale de la carte grise,
- un chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Régisseur de Recettes de la Préfecture du Val d'Oise,
- une enveloppe libellée à votre adresse, affranchie au tarif simple en vigueur.

Le coupon vous permet de circuler pendant un mois et n'a pas à être renvoyé à la préfecture dans la mesure où il n'a plus de valeur une fois son délai de validité dépassé.

➤ **vous vendez votre véhicule**

Vous remettez la carte grise à l'acheteur après avoir signé et complété le coupon détachable par ses coordonnées (si l'acheteur est un professionnel, le coupon ne doit pas être complété). Vous inscrivez sur la partie principale de la carte la mention "vendu le" suivie de la date de la vente et de votre signature.



Internet des services de l'Etat dans le département: <http://www.val-doise.gouv.fr>
5, avenue Bernard Hirsch – CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél. : 01 34 20 95 95 – Fax : 01 30 32 86 62
Ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures

Changement de domicile

Attention : ne concerne que les anciennes immatriculations (type xxxx AA 95) ; si vous avez une nouvelle immatriculation SIV (format AA-123-AA), vous ne devez pas découper la carte.

Vous complétez le coupon détachable avec votre nouvelle adresse, le signez, le découpez et le conservez pour vous permettre de circuler jusqu'à réception de votre nouvelle carte grise.

Vous adressez à la préfecture de votre choix :

- le dossier de demande d'immatriculation,
- la partie principale de la carte grise,
- une enveloppe libellée à vos nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur.

Destruction du véhicule

Vous remettez la partie principale de la carte grise au professionnel **agréé** chargé de la destruction, sur laquelle vous apposez de manière lisible la mention "vendu le ... pour destruction" suivie de votre signature. Vous adressez le coupon détachable que vous aurez préalablement complété par les coordonnées du professionnel **agréé** et signé, à la préfecture dont dépend votre domicile.

